

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2016

Le vingt-six janvier deux mille seize à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAINT, Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER et Marie-Claude PARON

Absents excusés : Florence SCHWARTZ, Tania MUHLMAYER (procuration donnée respectivement à Nathalie GARBACIAK et Bernard BOUTONNET) et Corinna BUISSON

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - 1) *Bilan du programme de voirie 2015 pris en charge par la COCOBEN*
- 5) Affaires financières
 - a) *Subventions de fonctionnement 2016*
 - b) *Plan d'effectif du personnel au 1^{er} janvier 2016*
 - c) *orientations budgétaires 2016*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, le représentant de la presse et le public.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Installation de Mme Marie Claude PARON*

Suite à la démission de Monsieur Erik GARCIA, Mme Marie-Claude PARON, suivante de la liste « Benfeld pour tous » est installée dans ses fonctions de conseiller municipal avec effet immédiat.

2) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Vendredi 29 janvier à 20h00 à la médiathèque : rencontre avec Patricia ARNOUX
- samedi 30 janvier à 10h30 à l'hôtel de ville : conseil municipal des enfants
- Samedi 30 janvier à 19h00 à la salle des fêtes : repas de la solidarité de l'ACPAHU
- Dimanche 31 janvier à la salle des fêtes : bourse BD/CD par l'ACPAHU
- Dimanche 31 janvier à 17h00 à l'église St Laurent : concert spirituel de l'ensemble « Parenthèses »
- mercredi 3 février au cinéma Rex : « Venise » dans le cadre du cycle « connaissance du monde »
- mercredi 3 février à 20h00 : commissions réunies
- vendredi 5 février à 13h30 : défilé de carnaval par les écoles de Benfeld
- dimanche 14 février à la salle des fêtes : exposition de modèles réduits par le Model Club
- Samedi 20 février à la salle des fêtes : bal de carnaval de l'ASB
- Mardi 23 février à 20h00 : conseil municipal
- vendredi 26 février à 20h00 à la médiathèque : spectacle/récital de viole de gambe
- samedi 27 février à la salle des fêtes : festival des arts et cultures du monde sur le thème de l'Asie du Sud Est organisé par la commission culturelle
- Samedi 5 mars à 19h30 à la salle des fêtes : loto des pompiers
- Samedi 5 mars à 20h00 et dimanche 6 mars à 14h00 au cercle catholique : « Hutzel Cabaret » organisé par le Judo Club Bushido

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Les conjoints WEBER, pour une maison d'habitation, sise 16 rue Rohan
- SCI MBC, pour un lot de copropriété sis 7^E, rue du Petit Rempart (résidence Le Châtelet)
- Monsieur Daniel MORIN et Mme Evelyne MARCOT, pour un lot de copropriété, sis 5 rue Clémenceau
- M et Mme Suleyman FURTANA, pour un appartement, sis 12b rue de Huttenheim
- SAS EMILE, représentée par M KACAN, pour un lot de copropriété sis, 13 rue Clémenceau
- SARL STRABAT, pour un appartement, sis 23 rue de Huttenheim
- M et Mme Laurent KUHN, pour un appartement, sis 2 place de la République
- Mlle Valérie BAPST et M Yannick VOLZ, pour un appartement, sis 7a rue de Kertzfeld
- SARL Foncière Austerlitz, pour une maison d'habitation, sise 11 rue du Châtelet

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2015

Aucune observation écrite n'est parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015 est **adopté** par 24 voix pour (4 abstentions : Frédéric OSTERTAG, pour absence à la séance, Benoît GSELL, Eric VILMAINT et Christian JAEG)

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) Bilan du programme de voirie 2015 pris en charge par la communauté de communes

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, présente à l'assemblée le bilan des dépenses de voirie prises en charge par la communauté de communes suite au transfert de compétence sur l'enveloppe de 275 000 € allouée à la ville de Benfeld.

Au titre du fonctionnement, le montant total s'élève à 118 112 € se répartissant entre l'éclairage public pour 107 843 €, la marché de balayage pour 9 092 € et diverses fournitures (panneaux, peinture, remplacement de candélabres, plans topos...) pour 8 000 € et des remboursements de sinistres pour 6 750 €.

En investissement, le montant s'élève à 290 215 €, dont 38 527 € pour le solde de l'aménagement de la rue du Dr Sieffermann, 138 895 € pour les travaux d'aménagement de la rue du Relais Postal, 41 390 pour l'aménagement de la rue des 11 communes et 85 055 € au titre du marché pluriannuel à bons de commandes (dont la réfection d'enrobés et enduits et l'aménagement de la rue des Antiquaires).

Par ailleurs, une subvention d'un montant de 13 887 € a été versée par le Conseil Général pour les travaux d'aménagement de la rue Rohan et une autre d'un montant de 21 940 € reste à recevoir pour l'aménagement de la rue du Relais Postal.

Cette compétence ayant été rétrocédée à la commune à compter du 1^{er} janvier 2016, l'ensemble des dépenses de voirie émargeront à nouveau au budget communal.

Le contrat CEPAGE avec ECOTRAL et le contrat d'entretien de l'éclairage public avec VIGILEC, ayant fait l'objet d'un marché en 2015, feront l'objet d'un avenant de transfert à la commune à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les 3 années restantes.

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) subventions de fonctionnement 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 20 janvier 2016,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint

après avoir réservé une suite favorable à la demande de la SSC Laurentia, qui bénéficie actuellement de 3 subventions fixes (pour chacune de ses activités : gym, tennis de table et tir), de ne plus verser qu'une seule part fixe. En contre partie, l'occupation de la salle des sports (ancienne salle) ne fera plus l'objet que d'une facturation horaire unique en cas d'occupation par 2 sections.

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les subventions de fonctionnement allouées au titre de l'année 2014 :

A) Subventions aux organismes ou groupements d'intérêt éducatif et culturel

Centre communal d'action sociale	17 500 €
Union des Aveugles de Guerre - Strasbourg	52 €
Centre de Formation et de Culture Sociale	90 €
Centre Antibruit du Bas-Rhin (CABR)	200 €

B) Subventions allouées aux sociétés locales

1) Sociétés sportives : 16 000 €

Association Sportive de Benfeld
Alsacienne de Handball
SSC Laurentia
Tennis Club
La Boule au But
Club de Plongée
Billard Club
Judo Club
Cercle d'Echecs
Bad du Ried

Fixe : 510 € + 3,00 € par licence adulte
+ 9,60 € par licence jeune

2) Sociétés «loisirs »

Chorale Sainte Cécile	250 €
Société d'Histoire des Quatre Cantons	250 €
Association des Amis de l'Harmonie	250 €

3) Office Municipal des Fêtes 15 000 €

4) Sociétés culturelles et éducatives

Chorale Sainte Cécile	250 €
Société d'Histoire des Quatre Cantons	250 €

5) Sociétés « nature »

Association de pêche et de pisciculture	250 €
APPMA (section jeunes et école de pêche)	250 €
AMIPEC (oiseaux exotiques)	250 €
Société d'arboriculture	250 €
Amicale des apiculteurs	250 €

6) Amicales diverses

Union Nationale des Combattants (UNC)	160 €
Association ADEIF	160 €
Secouristes « Croix Rouge »	160 €
Donneurs de sang	160 €
Coup de Pouce à l'Illmatt	160 €
UNIAT	160 €
Le Souvenir Français	160 €
Refuge des Anti A Benfeld, Erstein et environs	160 €
Amis des Aînés de la RPA (AARPA)	160 €

7) Amicale des Sapeurs-Pompiers	520 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Union)	1 900 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	520 €

C) Subventions diverses

Classes vertes, de neige ou de mer pour les élèves de Benfeld en dessous de 18 ans pour des séjours minimum de 5 jours : 5,50 € par jour et par élève :	
Ecole Briand	2 080 €
Ecole Rohan	2 080 €
Collège et autres établissements	2 300 €

D) Autres subventions

Médaillés sportifs au niveau national	600 €
Comité d'organisation du triathlon (triathlon 2016)	2 500 €

adopté à l'unanimité

b) Plan d'effectif du personnel communal 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 20 janvier 2016,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

d'adopter le plan d'effectif du personnel communal (emplois permanents), avec effet au 1^{er} janvier 2016, comme suit, en tenant compte des modifications envisagées permettant l'évolution de carrières de certains agents.

Les modifications envisagées concernent :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- à la RPA, adaptation des emplois à la situation réelle au 1^{er} janvier 2016, par la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe,

des 2 postes d'agent d'animation de 2^{ème} classe, la transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 20h00 à temps complet

- remplacement d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à TC par un ATSEM principal de 2^{ème} classe
- intégration dans le plan d'effectif de la liste des postes ouverts pour des personnes recrutées sur des contrats de droit privé (apprenti, contrat en alternance, emplois aidés, contrats d'avenir...)
- transformation d'un poste de rédacteur en rédacteur principal de 2^{ème} classe et transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial principale de 2^{ème} en 1^{ère} classe

EMPLOIS	Nombre	Coefficient d'emploi
<u>1) SERVICES ADMINISTRATIFS</u>		
Directeur Général des Services	1	Temps complet
Attaché principal	1	Temps complet
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Rédacteur	1	Temps complet (pourvu 31h30)
Adj. adm. principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adj. adm. principal 2 ^{ème} classe	2	Temps complet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Temps complet (pourvu 17h30)
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	Temps complet (non pourvu)
<u>2) SERVICES TECHNIQUES</u>		
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	temps complet
Adjoint technique princ. 1 ^{ère} classe	3	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique princ. 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	Temps complet (2 non pourvus)
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10	Temps complet (1 non pourvu)
<u>3) RESIDENCE PERSONNES AGEES</u>		
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1	temps complet
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	Temps complet (non pourvu)
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	temps complet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	temps complet (pourvu 16h)
<u>4) A.T.S.E.M.</u>		
A.T.S.E.M. principale 2 ^{ème} classe	3	Temps complet
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	1	Temps complet (1 non pourvu)
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	2	30 h/semaine (1 non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 ^{ème} classe	6	30 h/semaine (5 non pourvus)
<u>5) AGENTS D'ENTRETIEN</u>		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	temps complet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	5	30 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	25 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3	20 h/semaine (1 non pourvu)
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	19 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	17 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3	15 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	13 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	10 h/semaine

6) FILIERE CULTURELLE

Bibliothécaire territorial	1	Temps complet
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	1	17h30/semaine
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	2	28h00/semaine

7) AGENTS DE DROIT PRIVE

Apprenti	2	Temps complet (1 non pourvu)
Contrat en alternance	1	Temps complet (non pourvu)
Contrat d'accompagn. à l'emploi	3	24 h/semaine (1 non pourvu)
Contrat d'avenir	2	Temps complet

adopté à l'unanimité

c) Orientations budgétaires 2016

Le maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire permet de discuter de l'évolution d'une collectivité, car le budget qui en résulte traduit la stratégie financière de la commune, tenant compte de l'ensemble des paramètres locaux et autres et surtout des choix d'investissements à moyen terme.

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, marqué par la baisse des dotations, par des dépenses nouvelles sur lesquelles la commune n'a pas ou peu de prise (rythmes scolaires, normes, mesures salariales...) les orientations du projet de budget 2016 se déclinent selon les axes suivants :

- La stabilisation, voire la diminution des dépenses de fonctionnement (à compétences identiques), tout en ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité
- La préservation de la capacité d'autofinancement permettant la réalisation de projets structurants (Ecole Briand...) et travaux de voirie revenant dans le budget communal suite au retour du transfert par la communauté de communes
- L'encadrement de la fiscalité en limitant l'évolution des taux en 2016 à 1% au maximum
- La volonté de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant pour participer au dynamisme économique

Pour l'année 2016, les incidences de diverses dispositions de la loi de finances, de décisions prises au niveau local et la situation économique actuelle seront particulièrement sensibles sur l'exercice budgétaire, à savoir :

Au titre de la loi de finances :

- les prévisions économiques officielles s'établissent à + 1,5% pour la croissance économique (+ 1% en 2015) et une inflation toujours très basse (estimée à +1%)
- les collectivités territoriales continueront à subir sur les 2 prochaines années 2016 à 2017 une baisse des concours de l'Etat du 7,4 Mds d'€ (soit 3,7 Mds par an). En 2016 la répartition de l'effort entre les 3 catégories de collectivités territoriales sera identique à 2015, soit 2,071 Mds pour le bloc communal. La diminution de DGF est évaluée à environ 80 000 €, représentant 13,5% du montant 2015, en partie compensée par

l'augmentation des recettes de péréquation. Le taux applicable aux recettes réelles de fonctionnement 2014 à titre de participation au redressement des finances publiques est de 1,868%

- L'augmentation du taux de remboursement du FCTVA (porté à 16,404% au lieu de 15,761%) interviendra la 1^{ère} fois pour les dépenses éligibles réalisées en 2015. L'assiette des dépenses éligibles au FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016 (recette de la section de fonctionnement qui interviendra pour la 1^{ère} fois en 2017)
- actualisation des bases fiscales de 1%
- la diminution des dotations de compensations d'exonérations fiscales est maintenue en 2016
- la clé de répartition de l'effort de réduction entre les 3 catégories de collectivités est identique à celle de 2014 et 2015, soit 56,4% pour le bloc communal (dont 70% pour les communes et 30% pour les EPCI)
- l'article 150 de la LFI 2016 a maintenu le principe de la réforme de la DGF. Son application ayant été reportée au 1^{er} janvier 2017, les critères prévus risquent d'être en partie modifiés d'ici le vote de la loi de finances 2017. La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat est néanmoins clairement affichée après 2017, selon des modalités de répartition non encore connues à ce jour.
- par conséquent la DSR (dotation de solidarité rurale) à laquelle émerge la ville de Benfeld est maintenue en 2016 avec un abondement de 117 millions d'€ pour les communes. Le montant escompté en 2016 devrait rester stable. L'incidence exacte sur la dotation de Benfeld ne peut pas encore être évaluée
- la commune a bénéficié pour l'année scolaire 2014-2015 du fonds d'amorçage institué suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (celui-ci a été reconduit pour l'année scolaire 2015-2016 et pérennisé, sous condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial). La recette à percevoir représente 30 000 € pour l'année civile.
- un fonds de soutien à l'investissement public local d'1 milliard d'€ dont 500 M pour les communes et leurs EPCI a été prévu par l'article 159 de la loi de finances. Les critères d'éligibilité ont fait l'objet d'une circulaire du 15 janvier. Les dépenses éligibles étant très spécifiques, le bénéfice pour un investissement prévu en 2016 ne peut être évalué à ce jour.

En définitive et compte tenu de tous ces éléments, les recettes de DGF de 2016 devraient être inférieures à celles prévues au budget primitif en 2015, soit environ 850 000 €.

Incidence des décisions locales :

- l'attribution de compensation suite à la mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2013 de la FPU (fiscalité professionnelle unique) sur le territoire de la COCOBEN reste identique aux 3 années précédentes, soit 984 000 €

- la mutualisation prévue dans le cadre de la loi MAPTAM a été reportée en raison de la mise en œuvre de la fusion des 3 communautés de communes, qui devra être effective au 1^{er} janvier 2017.
- l'attribution de l'enveloppe « voirie » par la communauté de communes, ne bénéficiera plus à la commune, en raison de la rétrocession de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2016. L'incidence sur le budget de fonctionnement est évaluée à environ 80 000 € (éclairage public et entretien de voirie). Pour ce qui est de la section d'investissement, le budget prévisionnel estimé pour l'exercice à venir s'élève à 350 000 € brut (rue de Luxembourg et marché pluriannuel)

Incidence des résultats de l'exercice 2015 et des programmations de travaux déjà envisagés :

- le résultat net de l'exercice 2015 s'établit à 1 050 000 € permettant de dégager un autofinancement brut de près de 1 120 000 €, soit 620 000 € net
- l'évolution des bases fiscales devrait garantir des recettes estimées à 2 850 000 €,
- la contribution de la commune au FNGIR (suite à la réforme de la taxe professionnelle) est pérennisée pour un montant de 60 000 €
- les subventions aux associations sont maintenues au même niveau qu'en 2015
- les produits des services restent stables avec une actualisation des tarifs d'environ 2%
- les recettes de FCTVA, compte tenu des dépenses éligibles effectuées en 2015 sont estimées à 410 000 €
- les charges de la dette, malgré l'emprunt réalisé en 2015, vont rester stables pour un montant prévisionnel de 685 000 € (dont 185 000 € au titre des intérêts et 500 000 € de capital). Cela représente un montant de 118 € par habitant pour une moyenne de la strate de 112 € en 2014
- l'encours de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est de 5 115 344 € soit 878 € par habitant. La moyenne de la strate en 2014 était de 870 €.

Dans cette optique et dans la mesure où les dépenses de fonctionnement ne subiront pas d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent (il faudra néanmoins intégrer les dépenses de voirie suite à la rétrocession de la compétence par la communauté de communes), le volume prévisionnel de dépenses d'investissement pouvant être autofinancées ou par les recettes propres de la section d'investissement s'élève pour 2016 à 1 360 000 €.

Le projet de l'Ecole Briand étant échelonné sur trois exercices budgétaires (2014 à 2016), les dépenses prévisionnelles pour 2016, représentant le solde des travaux sont estimées à 1,1 M €.

Les programmes pluriannuels de travaux et de renouvellement d'équipements représentent environ 100 000 €, la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité 50 000 € et le remboursement à la Région de l'avance sur le parking de la gare 115 000 €

Les travaux de voirie prévus en 2016 (rue de Luxembourg et divers) sont estimés à 300 000 € (financement probablement sous forme d'un emprunt du même montant dont la contractualisation pourrait ne pas intervenir sur l'exercice en fonction de la planification des travaux et des éventuelles subventions à recevoir en 2016)

Pour ce qui est de la fiscalité des ménages, les évolutions des bases n'étant pas connues à ce jour (à l'exception de l'évolution forfaitaire de 1%), il est toutefois proposé d'augmenter les taux de 1% compte tenu des investissements prévus les prochaines années, permettant de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante.

La programmation pluriannuelle d'investissement pour les exercices à venir se limitera à la requalification du centre ville (durée à définir en fonction des choix d'aménagement retenus) et le renouvellement annuel indispensable des matériels et équipements techniques.

Monsieur Christian JAEG, informe que le groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » ne votera pas en faveur d'une augmentation des taux de fiscalité en 2016, sachant que les bases vont augmenter de 1%, que la capacité d'autofinancement pour la section d'investissement est suffisante pour assurer le financement des investissements prévus en 2016, que l'évolution des bases fiscales n'est pas connue à ce jour. Il considère que le financement de la section d'investissement par l'impôt est illégal et que la marge de manœuvre en fonctionnement est assurée.

Par ailleurs d'autres sources de financement restent à préconiser, notamment la cession éventuelle de biens immobiliers, la mutualisation des services (dans le cadre de la fusion des communautés de communes) et la sollicitation de subventions, notamment auprès du Conseil Départemental pour le financement de la voirie aux abords du collège.

Mme Marie-Paule MULLER, au nom du groupe « Benfeld pour tous » estime que, compte tenu du tassement des recettes de fonctionnement et des dépenses d'investissement à moyen terme, il est souhaitable de procéder à une augmentation légère des taux de façon régulière, plutôt que de procéder à des ajustements plus importants à l'avenir.

Monsieur Daniel WALDVOGEL considère qu'anticiper est également prévoir et gérer intelligemment.

En définitive, le maire indique, que bien évidemment les Conseil Départemental sera sollicité pour la voirie aux abords du collège, sachant toutefois, que cet équipement a fait l'objet d'un projet global entre la commune et le département (qui investit près de 17 M d'euros dans le bâtiment), ce qui est d'ailleurs le cas pour tous les investissements envisagés. La cession de patrimoine est une éventualité qui peut être envisagée, mais qui s'inscrit dans une réflexion et une stratégie à définir, sachant que toute cession doit être liée à un projet d'équipement précis.

Pour ce qui est de la mutualisation, les réflexions engagées au niveau des 3 communautés de communes intègrent parfaitement cet élément, qui trouvera une première concrétisation dès 2017 et qui devra bien évidemment être poursuivie à l'avenir par une mutualisation verticale entre communes membres et communauté de commune.

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Stéphanie GUIMIER informe que la commission culturelle s'est réunie à 2 reprises depuis le dernier conseil municipal, à savoir le 17 décembre et le 21 janvier.

En décembre, le thème 2016 de l'année culturelle à Benfeld, à savoir « l'être humain » a été choisi. Les écoles de la ville ont été invitées à lancer leurs

travaux sur ce thème, qui seront exposés lors du jeudi des Arts le 5 mai prochain.

Le partenariat 2016 avec l'animation jeunesse pour reconduire la fête de la musique au cœur de Benfeld, le samedi 18 juin a également été arrêté.

A quelques jours des festivités de Noël, un point sur le programme a été effectué et les derniers éléments d'organisation ont été réglés.

Les objectifs et idées de la nouvelle manifestation culturelle qui sera proposée le 27 février, à savoir le Festival des Arts et Cultures du Monde, dont le thème 2016 sera l'Asie du Sud-Est ont été fixés. L'idée de cette nouvelle manifestation, est de promouvoir une ouverture sur le monde, sur d'autres cultures, « se découvrir pour mieux se comprendre et mieux cohabiter ».

Cette manifestation était le sujet principal traité lors de la réunion du 21 janvier dernier. Le flyer d'annonce distribué reprend les grandes lignes de la manifestation, une invitation à voyager en Asie le temps d'une soirée :

- à partir de 18h30, un spectacle de danses cambodgiennes, vietnamiennes, laotiennes, des présentations de costumes, de la musique traditionnelle et des chants, de la boxe thaïe, mais aussi de l'art, de l'artisanat.
- de la cuisine asiatique préparée par une association cambodgienne.
- en seconde partie de soirée, un bal asiatique, animé par un orchestre cambodgien.

Pour pouvoir communiquer sur cet événement dans le bulletin communal, l'édition et la distribution de ce dernier ont été avancées d'une semaine d'une semaine, à savoir :

- transmission des articles avant le 8 février,
- distribution des Benfeld.com entre le 20 et le 25 février.

Un point sur les prochaines manifestations organisées par la commission culturelle à également été fait, à savoir :

- l'exposition du week-end de Pâques et la chasse aux trésors de Pâques en mars
- le concert Rock, autre nouveauté proposée en avril
- le Jeudi des Arts prévu en mai.

Mme Lucienne GILG informe que les services de la communauté de communes ont déménagé, dans les nouveaux locaux de la MIS, rue des 11 communes, où l'accueil sera dorénavant assuré à compter du 27 janvier

Le maire informe les conseillers, qu'en vue de la séance de commissions réunies du 3 février, portant exclusivement sur l'aménagement du centre ville, il adressera à l'ensemble des conseillers des documents de travail internes pour la préparation de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h10.

